



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

« Scène ouverte en Terres du Haut Berry »

Règlement de participation

VOUS AVEZ DU TALENT ?
PARTICIPEZ À LA SCÈNE OUVERTE
DES TERRES DU HAUT BERRY
HUMOUR

3^{ÈME} ÉDITION

INSCRIPTION GRATUITE

**DATE LIMITE D'ENVOI
DE LA CANDIDATURE :
LUNDI 9 FÉVRIER 2026**

REPRÉSENTATION LE
SAMEDI 21 MARS 2026
À L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO
À HENRICHEMONT

La scène ouverte s'adresse aux amateurs, artistes
en voie de professionnalisation et professionnels
(Condition : avoir 18 ans à la date de la représentation)

**ESPACE
CULTUREL
VICTOR
HUGO**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : SERVICE ANIMATION DU TERRITOIRE/PÔLE CULTURE
CDC TERRES DU HAUT BERRY : 02 48 25 46 61 OU CULTURE@TERRESDUHAUTBERRY.FR
WWW.TERRESDUHAUTBERRY.FR



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire



PACT
PROJET ARTISTIQUE ET
CULTUREL DE TERRITOIRE



DÉPARTEMENT 18
Centre culturel de territoire,
une initiative du Conseil
Départemental du Cher

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
BP 70021 – 18220 LES AIX D'ANGILLON
02 48 25 46 61 / 07 85 22 91 40
culture@terresduhautberry.fr



Dans le cadre de sa saison culturelle, la **Communauté de Communes Terres du Haut Berry** met en place une scène ouverte sur le thème de l'humour **samedi 21 mars 2026** dans la **salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo** situé **2 rue des 4 Nations 18250 Henrichemont**.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La scène ouverte s'adresse aux amateurs, artistes en voie de professionnalisation et professionnels.

Les candidats doivent avoir 18 ans à la date de la représentation, samedi 21 mars 2026.

L'inscription est gratuite.

Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera acceptée ou accordée.

La date limite d'envoi de la candidature est fixée au **lundi 09 février 2026**.

Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer, les artistes doivent renseigner la fiche d'inscription et envoyer leur dossier, au plus tard lundi 09 février 2026.

Les pièces obligatoires à fournir au dossier de candidature sont :

- **La fiche d'inscription**

- **Un DVD ou lien vidéo de 5 à 15 min** d'extrait(s) maximum. Les DVD contenant le ou les extraits ne seront pas retournés à leur propriétaire

- **Une fiche technique et un plan de scène,**

Tout dossier incomplet ne sera ni traité, ni pris en compte pour participer au dispositif.

Toute dépose de dossier d'inscription deux années consécutives ne sera pas prise en compte.

Le retour des dossiers s'effectuera :

Par courrier : Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Service Animation du Territoire – Pôle Culture / Dispositif « Scène Ouverte » - BP 70 021 18220 LES AIX D'ANGILLON

Par mail : culture@terresduhautberry.fr

Article 3 : PRESÉLECTION DES CANDIDATS

Après réception des dossiers complets et étude des extraits envoyés par les candidats, un jury sélectionnera, 3 à 4 artistes et/ou compagnies qui seront invités à participer à la scène ouverte sur le thème de l'humour samedi 21 mars 2026.

Les résultats seront dévoilés avant le samedi 21 février 2026 et tous les candidats seront prévenus de leur sélection ou non par mail.

Article 4 : MONTAGE / DÉMONTAGE

L'artiste sélectionné s'engage à se rendre disponible pour l'installation et la désinstallation de l'espace scénique, en lien avec le régisseur de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo. Les artistes doivent apporter leur propre matériel dont ils auront l'entière responsabilité. L'organisateur met à disposition des artistes l'ensemble du matériel de sonorisation et d'éclairage présents dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo et s'engage à respecter au mieux la fiche technique fournie par l'artiste et/ou compagnie. Elle met à disposition un régisseur, responsable d'assurer la sonorisation et l'éclairage pour la prestation de chaque artiste.

Article 5 : REPRÉSENTATION

L'artiste et/ou compagnie sélectionné présentera son spectacle d'une durée maximum de 20 minutes sur la scène de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo, samedi 21 mars 2026.

Il n'y aura pas de rappel pour les artistes.

Les éventuels droits d'auteur sont à la charge des artistes et/ou compagnies.

Article 6 : SELECTION

Chaque personne du public recevra un bulletin avec la liste des participants et sélectionnera le/la candidat(e) qu'il a préféré(e) au cours de la soirée en entourant son nom et/ou numéro.

Article 7 : ASSURANCES

L'artiste et/ou compagnie sélectionné déclare avoir souscrit un contrat d'assurance à responsabilité civile, nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant sa prestation. Le matériel de l'artiste est placé sous son entière responsabilité. Il s'engage à n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

Article 7 : COMMUNICATION / DROITS

Les artistes et/ou compagnies participants autorisent la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à filmer et/ou prendre des photographies de leur représentation. Ils acceptent la mise en ligne d'articles, photos et vidéo les concernant sur divers supports de communication (affiches, flyers, sites Internet, réseaux sociaux...) pour promouvoir l'événement. Les extraits enregistrés par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry seront conservés.

Article 8 : LAUREAT

L'artiste et/ou Compagnie lauréat se verra attribuer une date de représentation d'une durée de 1h30 maximum sans indemnité d'aucune sorte, dans le cadre de la saison culturelle septembre-décembre 2026, ou janvier-juin 2027 dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo, située 2 rue des 4 Nations 18250 Henrichemont.

FICHE d'INSCRIPTION

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
BP 70021 – 18220 LES AIX D'ANGILLON
02 48 25 46 61 / 07 85 22 91 40
culture@terresduhautberry.fr

Scène ouverte en Terres du Haut Berry 2026 - Thème : « Humour »

Samedi 21 mars 2026

RÉFÉRENT (Personne prenant la responsabilité de l'inscription)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... (Pour les mineurs, renseigner la feuille « Autorisation parentale »)

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE OU DE LA COMPAGNIE

Nom de la compagnie :

Présentation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de création de la compagnie :/...../.....

STATUT : ☐ amateur ☐ artiste professionnel ☐ artiste en voie de professionnalisation

Nombre total de comédiens :

Noms, Prénoms, Téléphones :

Matériels utilisés :

.....
.....
.....
.....

Site Internet (ou page Facebook, liens YouTube, Sound cloud, etc.) :

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter le contenu.

Date et signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Scène ouverte en Terres du Haut Berry 2026

Thème : « Humour »

Samedi 21 mars 2026

Je soussigné :

Demeurant à :

Né (e) le :

Agissant en mon nom personnel.

- ☐ autorise
- ☐ n'autorise pas

la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CDCTHB), à reproduire et exploiter mon image dans le cadre de sa communication.

Cette autorisation comporte la possibilité pour la CDCTHB d'apporter à la fixation initiale de mon image toute modification, adaptation ou suppression qu'elle jugera utile. La CDCTHB pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 6 ans,
- Sur tous les supports matériels et immatériels en tous formats connus, supports de communication interne et externe
- Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Date et signature

> Tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.